



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

culture et communication : budget

Question écrite n° 20653

Texte de la question

M. Alain Cacheux souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les incidences, pour certaines des directions régionales de la culture, des dispositions contenues dans le projet de loi de finances pour 1999. Il apparaît en effet qu'au-delà de certaines créations d'emploi au sein d'établissements publics administratifs ou d'établissements publics à caractère industriel et commercial, il ne soit rien prévu pour lutter contre la situation de sous-effectifs que connaissent actuellement certains services administratifs déconcentrés dont certaines DRAC. L'évolution des effectifs de ces dernières, communiquée par le ministère de la culture et de la communication laissent en effet parfois apparaître entre directions régionales, de lourdes distorsions entre les effectifs réels dont elles disposent et les effectifs normaux dont elles devraient bénéficier au regard du volume de tâches pris en charge par elles. C'est plus particulièrement le cas de la direction régionale de Nord Pas-de-Calais qui, bien que placée au rang de quatrième en termes de volume de tâches est reléguée en quinzième position en termes d'effectifs. Sachant que, par ailleurs, la région Nord Pas-de-Calais se trouve être une des régions les plus touchées par les difficultés sociales et que l'accès de tous à la culture doit être considéré comme un droit et un levier de développement, il lui demande quelles sont les mesures qu'elle envisage de prendre pour faire en sorte qu'il soit mis fin à ce type d'iniquité entre ses services déconcentrés.

Texte de la réponse

Les difficultés qui affectent le bon fonctionnement des services de la direction régionale des affaires culturelles du Nord Pas-de-Calais trouvent leur origine dans un nombre insuffisant de candidats pour pourvoir les postes vacants. Afin de remédier à cette difficulté, la direction régionale des affaires culturelles du Nord Pas-de-Calais compte parmi les directions régionales des affaires culturelles qui ont bénéficié, en 1998, de l'organisation d'un concours déconcentré pour les personnels administratifs. Cette mesure devrait avoir pour conséquence de faciliter les recrutements et de prévenir une rotation excessive de cette catégorie de personnels affectés dans la région. Par ailleurs, les dix postes vacants recensés feront l'objet d'une nouvelle publicité avant la fin de l'année, tandis que quatre postes seront créés en 1999 par redéploiement à partir des effectifs de l'administration centrale pour renforcer l'effectif budgétaire actuel de la direction régionale des affaires culturelles. Cette dernière mesure s'inscrit dans le cadre d'un plan pluriannuel de redéploiement des emplois de l'administration centrale vers les services déconcentrés en cours d'élaboration et permettra d'adapter les effectifs à la nouvelle répartition des missions respectives des services centraux et des directions régionales des affaires culturelles.

Données clés

Auteur : [M. Alain Cacheux](#)

Circonscription : Nord (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20653

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 26 octobre 1998, page 5772

Réponse publiée le : 11 janvier 1999, page 190